

D2026-017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 01 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, LEHOURS Catherine, BEDEL François, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, SCHOENIG Leila, PUYFAGES Aurélien, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :  
MERCIER Sophie à SOLOIS Frédéric  
MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo  
BOISSERIE René à JARLIER Marie-Anne  
POINAS-FREYDEFONT Clémence à ROQUIER Samuel  
DE DONNO Aurélien à SEBBANE Nadia  
BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

**OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Hugo FRANCK, Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il convient d'élire les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret ou peut avoir lieu à main levée si l'Assemblée donne son accord. Le Conseil municipal donne son accord pour un vote à main levée.



D2026-017

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste. :

- Le Maire, Président de droit
- 3 membres du groupe majoritaire
- 1 membre de chaque groupe minoritaire

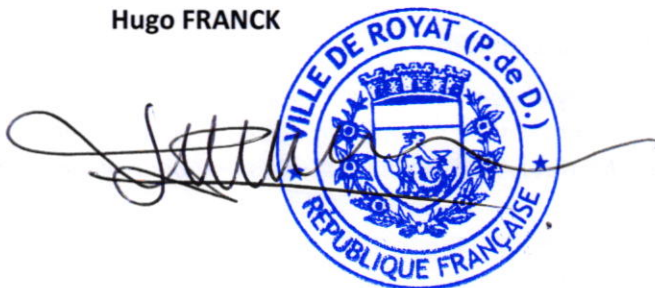
Monsieur le Maire invite les groupes minoritaires à désigner leur représentant et propose au Conseil municipal la liste suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Hugo FRANCK, président	
Michael MEYER	Benoit BEDEL
Laurence de ROCQUIGNY	Mélanie BEN
Pierre-François MORIN	Sophie MERCIER
Claude PRACROS	Sébastien FORGET
Jean-Pierre LUNOT	Louis VIAL

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote pour la liste proposée.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Hugo FRANCK



Adrien PUYFAGES,  
Secrétaire de séance

